

Formation trésorier du CSE

OBJECTIF(S)

- Être capable d'identifier les missions du trésorier du CSE
- Être capable de maîtriser les techniques de gestion et de comptabilité spécifiques au CSE
- Être capable d'établir un budget et le gérer au mieux
- Être capable d'optimiser les moyens dont dispose le CSE dans l'intérêt des salariés

PUBLIC CONCERNÉ

- Trésorier du CSE

PRÉ-REQUIS

- Aucun



Présentiel



1 mini /10 maxi



7.00 heures

LES PLUS

Nous sommes certifiés QUALIOP1 ; Formation opérationnelle ; Mise à disposition d'une boîte à outils numérique ; Formation réalisable en visio ; Un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter le parcours des stagiaires en situation de handicap.



Formateur/formatrice - juriste - expert(e) du
CSE



Évaluation de positionnement
Évaluation des acquis



Attestation de formation

PROGRAMME

- La place du trésorier et du trésorier adjoint
 - La désignation du trésorier et du trésorier adjoint
 - Le bureau du CSE
 - Le règlement intérieur et l'encadrement des missions du CSE
- Les règles entourant l'action du trésorier
 - Introduction aux principes comptables (recettes/dépenses) et aux règles de présentations des résultats
 - La gestion des comptes bancaires (signature...)
 - Comment transférer de l'argent entre les budgets de fonctionnement et des ASC
 - Le budget prévisionnel et ses outils (Excel...)
 - Gestion du budget au quotidien et optimisation de la trésorerie (placements, investissements...)
 - Présentation des comptes au CSE et aux salariés (modalités, fréquence)
 - Elaboration du bilan de fin de mandat
 - Les règles d'archivage des opérations comptables
 - La responsabilité du trésorier (pénale, civile)
- Le budget de fonctionnement
 - Le versement de la subvention de fonctionnement
 - Quelles dépenses autorisées avec la subvention (idées, conseils, préparation d'un prévisionnel)
- Le budget des Activités Sociales et Culturelles (ASC)
 - Le versement de la subvention des ASC (échelonnement, conditions...)
 - Les règles et d'assujettissement à l'URSSAF
 - Les prestations et activités permettant de bénéficier d'exonérations, et la gestion des ventes
 - Elaborer sa politique en matière d'ASC (Choix d'activités, modalités de décision, communication, suivi...)

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Apports théoriques
- Étude de cas concrets

TAUX DE SATISFACTION DU MODULE

9.7/10 - 9 stagiaires (Maj 04/05/2026)